

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 2 décembre 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1  
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Renée Fortin District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Madame la conseillère Nathalie Haman District 5  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et Mme Josiane Martel-Ouellet, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**574-12-2025**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité

**575-12-2025**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié par l'ajout des points 13.1 à 13.3, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1 Modification du mandat du Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine
  - 5.2 Dissolution de certains comités de la Ville
  - 5.3 Nomination des conseillers aux divers comités et représentations externes

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 Direction générale**
  - 6.2 Finances et trésorerie**
    - 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approbateur
    - 6.2.2 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
    - 6.2.3 Autorisation de signature - Comptes bancaires
    - 6.2.4 Autorisation pour la vente de deux équipements du Service des infrastructures et des immobilisations par l'entremise du CAG
  - 6.3 Greffe et affaires juridiques**
    - 6.3.1 Octroi d'un contrat pour les services professionnels de procureurs à la cour municipale commune de Cowansville pour l'année 2026
    - 6.3.2 Désignation de procureurs pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville
- 7. RÉGLEMENTATION**
  - 7.1 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 1850-04-2025 modifiant le règlement 1850 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville, tel qu'amendé
  - 7.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1933-01-2025 modifiant le règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement
  - 7.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026
  - 7.4 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1936 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Demande d'approbation de PIIA 2025-097 / 153-157 rue Albert-Millaire
  - 8.2 Octroi d'un soutien à la phase 2 du projet « Protéger la tortue des bois sur 60 km de rive dans la MRC Brome Missisquoi » (projet 6-6600-0964)
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
  - 9.1 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 (final) pour les travaux de pavage des couches de surface de diverses rues
  - 9.2 Autorisation de signature d'une servitude de passage et d'entretien
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 11.1 Résiliation de l'entente intermunicipale pour le service Somum**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
  - 12.1 Mises à pied d'employés temporaires
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
  - 13.1 Mesure disciplinaire –Dossier RH 2025-08
  - 13.2 Appui et contribution financière à Innov-Habitat Drummond en complément au programme AccèsLogis Québec pour le projet ACL-00981- Place d'Orléans
  - 13.3 Appui à la municipalité de Freightsburg relativement à leur demande de financement des travaux d'assainissement dans le cadre du programme PRIMEAU
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

576-12-2025

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

577-12-2025

**Modification du mandat du Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine**

Considérant les orientations de la Politique culturelle de la Ville de Cowansville;

Considérant que la Ville de Cowansville veut développer et renforcer son rôle de pôle régional de la culture;

Considérant que le mandat et la composition des membres du Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine ont été définis par le conseil municipal conformément à la résolution numéro 549-11-2021;

Considérant que les membres du comité de développement culturel et touristique souhaitent poursuivre leur implication et revitaliser le comité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

De modifier le mandat du Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine de la manière suivante :

**Mandat**

Le comité a pour mandat d'étudier et de faire toute recommandation, entre autres, sur les sujets suivants :

- ✓ Offrir des conseils stratégiques et recommandations au conseil municipal sur des projets.
- ✓ Encourager la participation citoyenne à la vie culturelle.
- ✓ Conseiller sur les stratégies de mise en valeur du territoire.
- ✓ Faire le partage, la mise en commun et la circulation de l'information entre les artistes, les organismes culturels et la ville de Cowansville.

La composition du comité demeure inchangée.

Adoptée à l'unanimité

578-12-2025

**Dissolution de certains comités de la Ville**

Considérant la résolution numéro 549-11-2021 adoptée par le conseil municipal afin de constituer divers comités de la Ville et en définir les mandats;

Considérant que certains comités ne sont plus jugés utiles ou nécessaires;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De mettre fin aux mandats et de dissoudre les comités suivants :

- **Comité des finances**
- **Comité des ressources humaines**

Adoptée à l'unanimité

**579-12-2025**

**Nomination des conseillers aux divers comités et représentations externes**

Considérant la tenue de l'élection municipale le 2 novembre 2025;

Considérant que le conseil municipal peut désigner nommément certains de ses membres afin de les voir siéger sur différents comités;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'effectuer les nominations ci-après des membres du conseil sur les différents comités et pour les représentations externes :

**COMITÉS DE LA VILLE**

**Comités constitués par règlement :**

**Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Cowansville et de l'office municipal d'habitation de Cowansville (règlement 1850)**

Alain Daigle

Renée Fortin

**Comité de démolition (règlement 1846)**

Sylvie Beauregard

Stéphane Lussier

Nathalie Haman

Alain Daigle (substitut)

**Comité de circulation et de sécurité publique (règlement 1805)**

Renée Fortin

Nathalie Haman

**Comité consultatif d'urbanisme (règlement 1598)**

Stéphane Lussier, président

Simon Angers, vice-président

Renée Fortin (substitut)

**Comités constitués par résolutions:**

**Comité de développement économique et d'orientations stratégiques**

Stéphane Lussier

Nathalie Haman

**Comité des communications et des technologies de l'information**

Simon Angers

**Comité des infrastructures et des immobilisations**  
Stéphane Lussier

**Comité de l'environnement et de l'aménagement du territoire**  
Alain Daigle  
Renée Fortin

**Comité de suivi de la culture, du tourisme et du patrimoine**  
Simon Angers

**Comité des sports et des loisirs**  
Alain Daigle

**Comité de suivi de la politique de la famille, des aînés et de la vie communautaire**  
Amélie Fournier

**Comité du fonds de soutien à la communauté**  
Amélie Fournier

**Politique de reconnaissance des organismes et partenaires (analyse des demandes)**  
Simon Angers  
Renée Fortin

## **REPRÉSENTATIONS EXTERNES**

**MRC – Délégué substitut**  
Amélie Fournier

**Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi**  
Amélie Fournier, jusqu'au 15 décembre 2025  
Nathalie Haman, à compter du 16 décembre 2025

**Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE)**  
Sylvie Beauregard  
Alain Daigle

**Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)**  
Sylvie Beauregard  
Amélie Fournier

**Comité de Sauvegarde du Bassin Versant du Lac Davignon**  
Alain Daigle, à titre d'observateur

Adoptée à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Direction générale**

**Finances et trésorerie**

**580-12-2025**

**Dépôt de la liste des dépenses par approbateur**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 24 novembre 2025 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 24 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

**581-12-2025**

**Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires**

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois de novembre;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois de novembre, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 24 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

**582-12-2025**

**Autorisation de signature - Comptes bancaires**

Considérant la résolution 442-11-2017 établissant les signataires bancaires autorisés de la Ville de Cowansville;

Considérant que l'article 100.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) donne le droit au maire et à la trésorière de signer tout chèque et effets négociables émis au nom de la Ville;

Considérant la résolution 525-10-2025 visant l'embauche et la nomination d'un nouvel assistant-trésorier, soit Jean-Marc Houle;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'autoriser les signataires suivants pour tous les comptes bancaires détenus ou à être détenus par la Ville de Cowansville:

- Sylvie Beauregard, mairesse
- Josée Tassé, trésorière
- Jean-Marc Houle, assistant-trésorier

Que la signature du maire et de la trésorière (ou de l'assistant-trésorier en son absence) soit requise sur tous chèques et effets négociables.

D'abroger la résolution 442-11-2017.

Adoptée à l'unanimité

583-12-2025

**Autorisation pour la vente de deux équipements du Service des infrastructures et des immobilisations par l'entremise du CAG**

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations propose de vendre certains biens et équipements qui ne sont plus utiles ou nécessaires;

Considérant que le responsable de l'approvisionnement a mis en vente, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après « CAG »), les biens listés ci-dessous, dans le but de vendre ces biens au meilleur prix possible;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues aux dates et heures fixées pour la réception des offres dans le document d'appel d'offres, à savoir :

Véhicule	Nom et montant de l'offre	Nom et montant de l'offre
Lot #1 - Camionnette F-150 4 x 4 (2010) #17	Paysagiste St-Francois – 1 450 \$	N/A
Lot #2 - Camionnette F-150 4X4 (2010) - #12	Paysagiste St-Francois – 2 450 \$	Refribec Inc. - 866 \$

Considérant que le responsable de l'approvisionnement a autorisé la vente des biens et équipements ci-avant mentionnés;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'entériner la vente des biens et équipements aux meilleurs offrants, au prix soumis plus les taxes applicables, à savoir :

Bien ou équipement	Nom du meilleur offrant	Montant offert
Lot #1 - Camionnette F-150 4 x 4 (2010) #17	Paysagiste St-Francois	1 450 \$
Lot #2 - Camionnette F-150 4X4 (2010) - #12	Paysagiste St-Francois	2 450 \$

Que les véhicules soient vendus tels que vus, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur.

D'autoriser la trésorière à payer au CAG le montant de commission afférent aux biens vendus.

Adoptée à l'unanimité

**Greffé et affaires juridiques**

584-12-2025

**Octroi d'un contrat pour les services professionnels de procureurs à la cour municipale commune de Cowansville pour l'année 2026**

Considérant que la cour municipale commune est située à Cowansville;

Considérant que l'entente relative à la cour municipale commune de Cowansville intervenue avec les 18 municipalités participantes prévoit que la Ville de Cowansville doit fournir le procureur qui doit agir à titre de partie poursuivante au nom de chacune des municipalités devant la cour municipale en première instance;

Considérant que le contrat conclut avec M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine du cabinet VOX Avocat[e]s inc. se termine le 31 décembre 2025 et qu'il est primordial d'obtenir des services de procureurs afin d'assurer la continuité des services de la cour municipale;

Considérant l'offre de services reçue de Dorion Leclerc Avocats en date du 31 octobre 2025;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels de procureurs à la cour municipale commune de Cowansville à Dorion Leclerc Avocats, pour une durée de 12 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, suivant les termes et conditions établis à la demande d'offre de services, ainsi qu'à l'offre de services datée du 31 octobre 2025 soumises au soutien des présentes.

De désigner les personnes suivantes à titre de procureurs de la cour municipale commune, soit :

- M<sup>e</sup> Jérémie Bernier;
- M<sup>e</sup> Antony Leclerc;
- M<sup>e</sup> Émy Clarkson.

D'autoriser aux fins de ce contrat, une dépense de 1 150 \$ plus les taxes applicables par séance de cour, conformément aux prix et conditions de l'offre de services reçue pour un montant total estimé à 46 000 \$ plus taxes applicables.

De s'engager à réserver les sommes requises au budget d'opération 2026 (poste budgétaire 02-125-00-412).

Adoptée à l'unanimité

585-12-2025

**Désignation de procureurs pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville**

Considérant l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Cowansville pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

Considérant que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

Considérant que le mandat de M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine du cabinet VOX Avocat[e]s inc. prendra fin le 31 décembre 2025;

Considérant qu'il est primordial de désigner des nouveaux procureurs afin d'assurer la continuité des services de la cour municipale;

Considérant que le conseil, lors de sa séance du 2 décembre 2025, adoptait une résolution afin de nommer M<sup>e</sup> Jérémie Bernier, M<sup>e</sup> Antony Leclerc et M<sup>e</sup> Émy Clarkson du cabinet Dorion Leclerc Avocats, en remplacement de M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine du cabinet VOX Avocat[e]s inc. afin d'agir à titre de procureurs à la Cour municipale;

Considérant qu'il a été décidé de retenir également les services professionnels de M<sup>e</sup> Jérémie Bernier, M<sup>e</sup> Antony Leclerc et M<sup>e</sup> Émy Clarkson du cabinet Dorion Leclerc Avocats, en remplacement de M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine du cabinet VOX Avocat[e]s inc. pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner les avocats suivants, du cabinet Dorion Leclerc Avocats, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour agir au nom de la Ville devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville en remplacement de Me Caroline P. Fontaine, soit :

- M<sup>e</sup> Jérémie Bernier;
- M<sup>e</sup> Antony Leclerc;
- M<sup>e</sup> Émy Clarkson.

De demander également au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir au nom de la Ville de M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine, et ce, à compter du 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

## RÉGLEMENTATION

**586-12-2025**

**Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 1850-04-2025 modifiant le règlement 1850 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville, tel qu'amendé**

Madame la conseillère Amélie Fournier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1850-04-2025 modifiant le règlement 1850 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville, tel qu'amendé*.

Ce règlement a pour objet de prévoir les dispositions permettant l'indexation ponctuelle des rentes.

Madame la conseillère Amélie Fournier dépose le projet de *Règlement numéro 1850-04-2025 modifiant le règlement 1850 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Cowansville, tel qu'amendé*.

**587-12-2025**

**Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1933-01-2025 modifiant le règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement**

Monsieur le conseiller Alain Daigle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1933-01-2025 modifiant le règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement*.

Ce règlement a pour objet d'inclure des dispositions en lien avec un projet pilote permettant le stationnement de nuit en hiver.

Monsieur le conseiller Alain Daigle dépose le projet de *Règlement numéro 1933-01-2025 modifiant le règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement*.

**588-12-2025**

**Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026**

Monsieur le conseiller Simon Angers, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026*.

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour l'année 2026 relativement à certains biens, services ou activités offerts par la Ville.

Monsieur le conseiller Simon Angers dépose le projet de *Règlement numéro 1934 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026*.

589-12-2025

**Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1936 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil**

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1936 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil*.

Ce règlement a pour objet notamment, de prévoir des normes concernant le maintien de l'ordre, le respect et la civilité durant les séances, ainsi que les règles entourant la tenue des séances du conseil.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de *Règlement numéro 1936 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil*.

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

590-12-2025

**Demande d'approbation de PIIA 2025-097 / 153-157 rue Albert-Millaire**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 novembre 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2025-097 / 153-157 rue Albert-Millaire » datés du 4 novembre 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Renée Fortin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2025-097 relative aux futures propriétés sises au 153-157 rue Albert-Millaire, lots 6 585 583 et 6 585 584 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type jumelé de 1 étage, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

591-12-2025

**Octroi d'un soutien à la phase 2 du projet « Protéger la tortue des bois sur 60 km de rive dans la MRC Brome Missisquoi » (projet 6-6600-0964)**

Considérant que la Ville de Cowansville a un plan stratégique qui vise des orientations précises;

Considérant que la première orientation du plan stratégique mentionne : Une Ville qui place l'environnement au cœur de ses préoccupations;

Considérant que la Ville a déjà appuyé la phase I du projet « Protéger la tortue des bois sur 60 km de rive dans la MRC Brome Missisquoi »;

Considérant que le Zoo de Granby est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'agir pour préserver le monde animal et protéger notre patrimoine naturel;

Considérant que le projet vise la mise en valeur de 4 ou 5 parcs natures notamment le parc naturel Jacques-Bonnette sous le thème principal de la tortue des bois;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer une aide sous forme de soutien technique à l'organisme le Zoo de Granby pour une valeur estimée à 2 500 \$ pour le projet « Protéger la tortue des bois sur 60 km de rive dans la MRC Brome Missisquoi » qui contribuera non seulement à la réalisation du projet, mais aussi à la mise en valeur du parc naturel Jacques-Bonnette.

Adoptée à l'unanimité

## INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

**592-12-2025**

**Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 2 (final) pour les travaux de pavage des couches de surface de diverses rues**

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour le pavage de couches d'usures dans différentes rues à Pavages Maska inc. pour un montant de 477 462,10 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 409-08-2025;

Considérant que Pavages Maska inc. a transmis à la Ville le 12 novembre 2025 la demande de paiement du décompte progressif numéro 2 (final) pour un montant de 374 707,63 \$;

Considérant la recommandation de Frédéric Lessard, chef de division au Service des infrastructures et des immobilisations et de Antoine Thibault, ingénieur le 12 novembre 2025 ;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (excluant les taxes)
Contrat adjugé	415 274,71 \$
Modification autorisé (DC 1 et 2)	6 524,83 \$
Décompte progressif numéro 2	413 022,69 \$
Solde théorique à payer, excluant la retenue	8 776,85 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 (final) à Pavages Maska inc. pour un montant de 374 707,64 \$, incluant les taxes, et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 12 novembre 2025, pour les travaux effectués dans le cadre des travaux de pavage de couches de surfaces de diverses rues.

Adoptée à l'unanimité

593-12-2025

**Autorisation de signature d'une servitude de passage et d'entretien**

Considérant l'entente intervenue avec les propriétaires des lots 6 482 329, 6 482 330 et 6 482 331 (fonds servants), afin que la Ville bénéficie de servitudes de passage, et d'entretien ainsi que de tolérance d'empiètement des fossés et des conduites pluviales présentement aménagées sur chacun de ces lots et qu'elle en assure l'entretien futur pour être en mesure d'effectuer du drainage;

Considérant que M. Karim Panju du Groupe Forem inc., promoteur immobilier du projet Les Hauteurs de Sweetsburg, s'est engagé à assumer les frais de notaire et d'arpenteur pour l'établissement de ces servitudes;

Considérant que les descriptions techniques des assiettes de servitude nécessaire ont été préparées par la firme Denicourt Migué Arpenteurs-Géomètres;

Considérant que Me Sonia Lacasse, notaire, a été mandatée pour procéder à la préparation de trois (3) actes de servitude en faveur de la Ville;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville les actes suivants :

- Servitude réelle et perpétuelle de passage, et d'entretien et servitude de tolérance d'empiètement des fossés et des conduites pluviales présentement aménagées sur le lot 6 482 331 appartenant à Le Groupe Arietis Inc. en faveur du lot 6 482 315 appartenant à la Ville de Cowansville;
- Servitude réelle et perpétuelle de passage, et d'entretien et servitude de tolérance d'empiètement des fossés et des conduites pluviales présentement aménagées sur le lot 6 482 329 appartenant à Réal Boucher et Louise Hébert en faveur du lot 6 482 315 appartenant à la Ville de Cowansville;
- Servitude réelle et perpétuelle de passage, et d'entretien et servitude de tolérance d'empiètement des fossés et des conduites pluviales présentement aménagées sur le lot 6 482 330 appartenant à Pierre Lemay et France Gallant en faveur du lot 6 482 315 appartenant à la Ville de Cowansville;

le tout, tel que proposé par les projets d'actes notariés préparés par Me Sonia Lacasse, notaire, soumis au soutien de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'aviser les propriétaires des lots concernés que la Ville consent à ces servitudes, étant entendu que tous les frais professionnels se rattachant à la création des servitudes, notamment mais non limitativement les frais de notaires et d'arpenteur-géomètre, sont à la charge du promoteur immobilier, M. Karim Panju, ou à défaut, à la charge des propriétaires des fonds servants.

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

## **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**594-12-2025**

### **Résiliation de l'entente intermunicipale pour le service Somum**

Considérant que le conseil municipal a autorisé la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Dunham concernant le service Somum lors de sa séance du 4 juillet 2023, conformément à la résolution 359-07-2023, et que ladite entente est en vigueur depuis le 12 septembre 2023;

Considérant l'article 10 qui stipule que la Ville de Cowansville peut résilier sans avis la présente entente avec la Ville de Dunham, advenant le cas où l'entente de services entre la Ville de Cowansville et Somum devait prendre fin pour quelque raisons que ce soit;

Considérant que la Ville de Cowansville ne désire plus se prévaloir du service Somum et par le fait même, doit mettre fin à l'entente intermunicipale pour le partage de ce service;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De mettre fin à l'entente intermunicipale entre la Ville de Dunham et la Ville de Cowansville pour le service Somum, et ce, à compter 1<sup>er</sup> janvier 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Dunham.

Adoptée à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

**595-12-2025**

### **Mises à pied d'employés temporaires**

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'entériner les mises à pied des employés temporaires énumérés à la liste datée du 22 novembre 2025 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**596-12-2025**

### **Mesure disciplinaire –Dossier RH 2025-08**

Considérant les récents événements énoncés au rapport RH 2025-08 soumis au soutien de la présente résolution;

Il est proposé par Madame la conseillère Renée Fortin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'appliquer une suspension sans solde d'une (1) journée pour l'employé concerné.

De mandater Julie Martin pour procéder au traitement de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

**597-12-2025**

**Appui et contribution financière à Innov-Habitat Drummond en complément au programme AccèsLogis Québec pour le projet ACL-00981- Place d'Orléans**

Considérant la résolution 418-08-2024 adopté le 6 août 2024 venant octroyé un appui et une contribution financière à Innov-Habitat Drummond;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le lot à être cédée de la résolution 418-08-2024

Considérant que le développement de logement social et abordable est une des préoccupation de la Ville;

Considérant que l'organisme Innov Habitat Drummond est un partenaire important dans la démarche visant la réalisation d'un projet d'habitation dans le secteur Place d'Orléans

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Nathalie Haman

Et résolu :

D'amender la résolution 418-08-2024 et de la remplacer par la présente résolution;

D'appuyer la demande formulée par l'organisme Innov Habitat Drummond et d'autoriser l'octroi d'une aide financière, en vertu du règlement numéro 1786, tel qu'amendé, instaurant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec, dans le cadre du projet ACL-00981 – Place d'Orléans comme suit :

1. La donation du lot 6 672 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, situé sur la rue Orléans, d'une superficie maximale de 6 323,40 m<sup>2</sup>. La valeur de cette contribution devra être établie par une évaluation de la valeur marchande;
2. L'exécution des travaux de prolongement et de raccordement des services des réseaux d'aqueduc, de sanitaire et de pluvial;
3. La réalisation de l'étude géotechnique sur la portion de terrain offerte;
4. La réalisation de l'évaluation environnementale de type phase 1 pour la portion de terrain offerte;
5. Un crédit de taxes d'une valeur maximale de huit cent mille dollars (800 000 \$) applicable sur les taxes foncières et de services, jusqu'à épuisement de cette somme;

La valeur totale de l'aide financière ne pourra excéder dix-sept pourcent (17 %) des coûts de réalisation du projet établi à la date d'ajustement des intérêts.

Adoptée à l'unanimité

598-12-2025

**Appui à la municipalité de Freightsburg relativement à leur demande de financement des travaux d'assainissement dans le cadre du programme PRIMEAU**

Considérant que la performance de la station d'épuration de la municipalité de Freightsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

Considérant que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

Considérant que la municipalité de Freightsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020;

Considérant que la Municipalité a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;

Considérant que le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);

Considérant que le MAMH vient d'interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d'offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;

Considérant que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH;

Considérant que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;

Considérant que la ministre des Affaires municipales réitérait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [l]es municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous »;

Considérant qu'entretemps la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;

Considérant qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1er avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'appuyer la Municipalité de Freightsburg.

De demander à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme

PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Frelighsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1<sup>er</sup> avril 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, de même qu'à la MRC de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance des documents suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 31 octobre 2025;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 14 octobre 2025;
- Statistiques – Permis de construction – novembre 2025.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

**599-12-2025**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h03.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.